



Avant la demande de formation: Un guide pour l'animatrice

Rencontre la candidate pour examiner les sujets ci-dessous et en discuter en détail avec elle.

Comme références, utilise et partage les documents suivants avec la candidate (dossier d'entretiens préalables) : le feuillet **Comment devenir animatrice de La Leche League**, la politique de LLLI - **Appendices 17 et 18**, le feuillet **Vue d'ensemble de la formation d'animatrice LLL**, ainsi que **le chapitre 5 du Guide de l'Animatrice** et votre propre expérience d'animatrice.

1. Les conditions préalables pour devenir animatrice

- Lisez ensemble chaque point des Conditions préalables de LLLI pour devenir animatrice en consultant les documents *Candidature pour être animatrice (appendice 18)*, *Politique et Règlement de LLLI*
- Discute avec la candidate de son expérience en rapport avec chacune des conditions préalables.
- Concentre-toi d'abord sur les conditions d'expérience personnelle, car si la mère ne remplit pas les conditions préalables, c'est souvent dû aux conditions d'expérience personnelle.
- Ensuite, assure-toi que les conditions préalables concernant l'expérience de la candidate au sein de l'association et les compétences personnelles sont remplies. Si une condition n'est pas remplie, réfléchissez au moyen d'y arriver.
- Comparez la façon dont vous et la candidate comprenez chaque condition préalable.
- Utilise le document Candidature pour être animatrice, appendice 18, qui explique comment les animatrices peuvent interpréter et comprendre les conditions préalables.
- Prends contact avec tes co-animatrices pour savoir si elles sont d'accord. Si l'une de vous a des questions ou des doutes, contactez une représentante du Département d'accréditation (LAD).

2. La philosophie de La Leche League

- Parle lui des dix concepts et réfère toi aux questions directrices dans le *Guide de l'animatrice*.
- En t'appuyant sur l'Appendice 17, Politique des concepts, discutez de chacun des concepts séparément et de leur relation les uns avec les autres :
 - Comment ils sont présentés de façon plus complète dans L'ART DE L'ALLAITEMENT MATERNEL.
 - Comment ils se manifestent dans l'expérience d'une animatrice et dans l'expérience de la candidate.
- Invite la candidate à discuter des questions qu'elle peut avoir sur la philosophie du "maternage à travers l'allaitement" ou sur la façon de la présenter lors des réunions.
- Important : insiste sur le fait que nous présentons la philosophie LLL et que nous respectons d'autres philosophies et d'autres choix.

Si la candidate et/ou toi avez d'autres questions à propos d'un des points précédents, prends contact avec la coordinatrice du LAD.

3. Le travail d'une animatrice

Définition d'une animatrice active

Une animatrice active poursuit la mission de La Leche League par le biais des responsabilités de base de l'animatrice telles qu'elles sont décrites dans la déclaration *Politiques et Règlements de LLLI* et/ou par le biais d'un autre travail fait pour LLL. Une animatrice active paie sa cotisation annuelle, elle tient à jour ses connaissances sur l'allaitement, et elle communique régulièrement avec l'association.

- La plupart des animatrices commencent par prendre en charge les cinq responsabilités de base ; explique ce que chacune implique. Est-ce qu'elles donnent une image du travail que la candidate aimerait faire en tant qu'animatrice ? Explique ce qu'est une animatrice active (Guide de l'Animatrice p 7)

En rapport avec cela, parle-lui :

- des publications utiles (livres, revues et mémo, feuillets d'information);
- de notre réseau de soutien (Département des animatrices, CD, RRPS, ACL, CLAD...) et des occasions de continuer à se former ;
- de la responsabilité de l'animatrice envers LLLI et de ce qu'elle peut attendre de l'organisation ; de l'importance et du rôle de la communication, de la consultation des personnes ressources ;
- de la politique de non mélange de causes ; comment les animatrices réfléchissent à ce qu'elles disent et comment elles évitent de faire la promotion d'autres intérêts quand elles représentent LLL
- de la différence entre guider une discussion et "donner un cours" ;
- de l'approche LLL de l'aide de mère à mère (d'égale à égale) :
- respect pour l'expérience que chaque personne apporte à une situation ;
- les conséquences d'un soutien prolongé sur la poursuite de l'allaitement ;
 - de la disponibilité d'une animatrice LLL (comment nous intégrons notre travail LLL dans nos vies).
 - Demande à la candidate quels sont ses objectifs en tant qu'animatrice ; vois avec elle comment ils pourraient remplir la mission de LLLI. Assure-toi que les objectifs correspondent bien à ceux de LLL, qu'elle est prête à payer sa cotisation annuelle, à tenir à jour ses connaissances sur l'allaitement, et à communiquer régulièrement avec l'association.

4. Le travail de la formation

- Explique les étapes de la formation et leurs objectifs afin que la candidate sache à quoi s'attendre et ce que l'on attend d'elle.
- Montre à la candidate quelles sont les lectures demandées, la check-list des sujets que vous aurez à discuter ensemble, le *Guide de Recherche d'Informations sur l'Allaitement (GRIA)* et des *exercices de mises en pratique : questions d'aide et de gestion de groupe*.
- Explique-lui la façon dont se déroule une formation et comment elle travaillera avec une représentante du Département d'accréditation (Correspondante LAD ou Co-LAD).
- Discute des conditions d'accréditation, qui impliquent que la stagiaire aura :
 - rempli les conditions préalables pour devenir animatrice LLL.
 - allaité son bébé au moins un an.
 - démontré sa compréhension de la philosophie LLL.
 - démontré ses connaissances de base de l'allaitement.
 - démontré ses habiletés pour les responsabilités de l'animatrice

- accompli les démarches selon le processus d'accréditation des animatrices LLL.
 - signé sa déclaration d'engagement d'animatrice LLLI.
- Prépare un pré-programme de ce que vous allez faire ensemble pour l'aider à atteindre ces objectifs.

5. Les coûts d'une formation

- Explique les frais/coûts de formation et d'accréditation et ce qu'ils couvrent. Discute des possibilités d'aide financière.

Après les entretiens préalables

Dès le début, si tu as des co-animatrices, discute avec elles de ton intention de recommander la candidate.

Quand toi, tes co-animatrices et la candidate pensez qu'une formation est possible :

- Demande à tes co-animatrices de remplir **La recommandation de l'animatrice** ou d'ajouter leurs observations dans une lettre à la Coordinatrice du Département d'accréditation. Il est aussi possible de ne remplir qu'un seul formulaire avec les avis de chaque co-animatrice.
- Discutez ensemble du rôle que chaque animatrice va jouer pour aider la stagiaire à se préparer à être animatrice
- Remplis le formulaire de recommandation. Les informations que tu donnes fournissent un premier guide à la représentante du département d'accréditation qui travaillera avec la candidate.
- Donne à la candidate un exemplaire du formulaire de Demande de formation
- parle lui du règlement des frais de formation
- Quand la demande de formation est acceptée, sois prête à rencontrer la stagiaire régulièrement pour discuter avec elle des différents aspects du rôle de l'animatrice LLL. Sois prête aussi à communiquer fréquemment avec la Correspondante LAD (Co-LAD) qui travaillera avec la stagiaire.

Note: Si une stagiaire ou une mère qui a posé sa candidature pour faire la formation en vue de devenir animatrice n'est pas d'accord avec une décision concernant sa formation prise par l'animatrice du groupe ou la représentante du Département d'accréditation, LLLI propose une procédure d'appel. Pour plus d'informations, Tu peux te référer au Règlements et procédure d'appel (appendice 38) ou contacter la représentante du Département d'accréditation.